

## Etat détaillé des pièces constitutives du dossier de demande de passeport ordinaire burkinabè

### ➤ Renouvellement

- Formulaire de demande dûment rempli avec les empreintes biométriques ;
- Une copie du passeport expiré ;
- Un document justifiant la profession ;
- Trois (03) photos format passeport prises de face (dégager le visage et les oreilles) ;
- Quittance cachetée de paiement des frais d'établissement (50 000 FCFA) ;
- Copie légalisée de la CNIB ou de la CIC. (Obligatoire)

#### NB :

- En cas de perte, joindre une déclaration de perte faite à l'Ambassade ou au Consulat général ;
- Pour un renouvellement avant trois (03) mois de la date d'expiration, joindre le passeport à la demande ;
- Pour éviter les rejets pour fichier non retrouvé par les archivistes de la Division de la Migration de la Police, il serait judicieux de joindre aux pièces sus citées, les copies légalisées de l'extrait de naissance et du certificat de nationalité burkinabè du demandeur.

### ➤ Première Demande

- Formulaire de demande dûment rempli avec les empreintes biométriques ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité burkinabè ;
- Un casier judiciaire de moins de trois (03) mois ;
- Une copie légalisée de la CNIB ou de la CIC (obligatoire) ;
- Un document justifiant la profession ;
- Trois (03) photos passeport prises de face (dégager le visage et les oreilles) ;
- Quittance cachetée de paiement des frais d'établissement (50 000 FCFA).

#### NB :

Pour des besoins d'informations complémentaires sur ces demandeurs, le service compétent (la Division de la Migration de la Police) pourrait solliciter :

- Une copie des documents d'identité (CNIB ou passeport) des deux (02) parents du demandeur ;
- Une copie du permis de séjour de l'intéressé
- Une copie du livret de famille.

### ➤ Pour les mineurs

- Formulaire de demande dûment rempli (sans les empreintes) ;
- Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance ;
- Un certificat de nationalité burkinabè ;
- Une autorisation parentale ;
- Un certificat de scolarité (pour les élèves) ou une attestation d'inscription de l'année académique en cours (pour les étudiants) ;



- Une copie des documents d'identité (CNIB ou passeport) des deux (02) parents ;
- Trois (03) photos format passeport prises de face (dégager le visage et les oreilles) ;
- Quittance cachetée de paiement des frais d'établissement (50 000 FCFA).

➤ **Observations générales**

- La difficulté majeure dans le traitement des demandes de nos compatriotes vivant à l'extérieur, notamment les **premières demandes** réside dans la qualité des pièces constitutives de la demande. Pour une grande majorité, l'extrait de naissance est établi à une période très récente ;
- L'absence de références d'un document d'identité ou de voyage avant la sortie du territoire national ;
- L'absence de l'identité et de l'adresse téléphonique d'une personne à prévenir en cas de besoin au Burkina Faso si possible ;
- La qualité des photos : **Elles doivent être prises de face, ne pas porter de parures (boucles d'oreilles, chaînes au cou etc.), pas de lunettes sauf médicale avec un justificatif, ne pas avoir la bouche ouverte et une coiffure qui cache le front ou les oreilles, ne pas les agraffer ;**
- La qualité des empreintes, elles sont illisibles souvent du fait de la qualité de l'encre utilisée (faible) ou des hésitations lors leurs prises.
- La CNIB ou Carte d'identité consulaire (CIC) est obligatoire pour toute personne âgée de 15 ans et plus, au regard des nouvelles dispositions du passeport biométrique.
- Pour les dames désireuses de porter le nom marital, joindre une copie légalisée de l'acte de mariage. En cas de divorce, joindre l'acte de divorce.